

CONSEIL COMMUNAL

BOREX

Comptes communaux 2011 acceptés

Les conseillers communaux ont accepté les comptes à l'unanimité et sans discussion. Ces derniers se soldent par un excédent de revenus de 94 151 francs après amortissements budgétaires, alors que le budget prévoyait un excédent de recettes de 172 950 francs. ◉

Sondage pour l'achat d'une parcelle

Un sondage d'opinion a été fait auprès des conseillers à propos d'un éventuel achat de la commune d'une parcelle située au centre du village, que son propriétaire actuel, Jean-Pierre Quayzin souhaite vendre. Le bâtiment comprend la poissonnerie ainsi que quatre appartements. Après discussion autour de la valeur vénale du bâtiment, estimée à 2,5 millions de francs et du plafond d'endettement de la commune pour les prochaines années qui est de 11 millions, les avis étaient partagés. Certains élus voyaient dans l'acquisition de patrimoine une opportunité intéressante de rassembler les familles, d'autres optaient pour la prudence. Une commission a été formée pour étudier le dossier et prendre une décision en connaissance de cause. ◉ SE

TOLOCHENAZ

1000^e Experte de la nature à la Maison de la Rivière

Une heureuse surprise attendait la jeune Vanessa Posse, venue hier avec deux classes de Chamoson (VS), en course d'école à la Maison de la Rivière. L'institution de Tolochenaz l'a désignée 1000^e Experte de la nature 2012. L'animation pédagogique sur la faune connaît un succès croissant: plus de 800 participants en 2011 et déjà mille entre avril et juin 2012, essentiellement des classes de la région ou de toute la Suisse romande et quelques anniversaires. «Cela s'appelle les Experts de la nature, car nous organisons une scène de crime dans la forêt avec un squelette que les enfants doivent identifier puis déterminer qui est le prédateur et ce qu'il s'est passé. Et comme la série télé «Les Experts», notre sai-

son 2 a la cote», explique Nathalie Kummer, collaboratrice de la Maison de la Rivière. Cheville ouvrière de la Maison de la Rivière, Jean-François Rubin se félicite de cette réussite. «Au moment des réservations, les deux tiers sont pris en trois semaines. C'est une excellente pépinière de futurs visiteurs.»

Car pour l'heure l'ancienne poudrière le long du Boiron est en plein chantier. «Il nous manque encore environ un tiers des 11 millions de francs nécessaires à la Maison de la Rivière idéale. Mais les fonds amassés à ce jour permettent au moins de mener à bien le projet dans sa version minimale.» La quête se poursuit. ◉ DSZ

www.maisondelariviere.ch



Aménagements routiers et parking communal sont prévus dans le futur quartier de Pétaney. SOPHIE ERBRICH

BOREX Le financement pour les aménagements du quartier a été accepté.

Pétaney: premier seuil franchi

SOPHIE ERBRICH
info@lacote.ch

Lundi, lors du Conseil communal, les élus avaient à se prononcer sur un préavis de 525 000 francs destiné à la première étape du financement des aménagements routiers et d'un parking communal qui s'inscrit dans le cadre des nouvelles constructions prévues dans le quartier de Pétaney. Après une longue discussion, le préavis a très largement été accepté.

Dans un premier temps, il s'agit de deux voies d'accès en dur et des places de stationnement pour les véhicules du futur chantier. La deuxième étape, qui fera l'objet d'un préavis ultérieur, sera la finalisation de ce projet de grande envergure, à savoir la réalisation d'un chemin piétonnier en parallèle aux voies d'accès routier et d'un parking arborisé d'une centaine de places, l'installation d'éclairages et de bornes d'alimentation électri-

ques pour les véhicules à 2, 3 et 4 roues.

Alors que les commissions d'urbanisme et des finances en charge d'étudier le dossier ont présenté un rapport favorable à ce projet, les élus ont manifesté de l'inquiétude. Ils se sont notamment interrogés sur la future affectation de l'aire de stationnement. Le municipal en charge du dossier, Jean-Luc Vuagniaux, a rappelé que tous les détails du site de Pétaney étaient définis dans le plan général d'affectation. «Celui-ci a déjà été accepté par le Conseil.» D'autres conseillers ont relevé la mauvaise visibilité sur une des voies d'accès à la future aire de stationnement, due au tracé anguleux du chemin de la Carrière, entre les routes cantonale et de Crasrier. Face à la proposition d'un groupe d'élus de modifier la circulation en décrétant cet accès à voie unique, le syndic Ernst Meyer est resté ferme tout en tenant compte des craintes: «la lo-

gique impose de voter pour ce préavis, car le parking est nécessaire au chantier du Pétaney. Mais la Municipalité prendra en considération vos avis. Rien n'est encore décidé, on a le temps de réfléchir.» Et au président du Conseil de souligner: «La compétence de la circulation est du seul ressort de la Municipalité, et même face à un postulat d'un conseiller, celle-ci n'est pas tenue de le suivre». La Municipalité a annoncé aux conseillers son accord de retirer un des points du préavis, qui n'allait pas dans le sens d'une facilitation du trafic, mais qu'elle restait maître de la circulation dans le secteur.

Pétition déposée

Le sujet de la circulation des véhicules est revenu dans la discussion, avec la présentation d'une pétition récoltant quinze signatures de riverains du Pétaney. Celle-ci propose d'interdire la remontée depuis la route cantonale en direction du village,

évitant ainsi une des zones de mauvaise visibilité. En l'absence d'une solution optimale, une commission a été finalement nommée, composée de quelques conseillers chargés d'étudier la question de la circulation dans la zone de Pétaney.

Extension du réseau des canalisations

Les conseillers ont également accepté à la quasi-unanimité un montant de 382 000 francs pour financer l'extension du réseau de canalisations des eaux claires et des eaux usées du nouveau quartier de Pétaney. Face à la remarque de la commission des finances estimant qu'il serait juste de faire participer la coopérative du futur quartier du Pétaney aux frais de canalisations au moins pour un tiers du coût, le syndic est resté ferme. «C'est trop tard pour renégocier les droits de superficie. On ne peut pas remettre en question les conditions déjà arrêtées.» ◉



Jean-François Rubin, cheville ouvrière de la Maison de la Rivière remet un cadeau à Vanessa Posse, 1000^e Experte de la nature, sous les yeux de Nathalie Kummer et du reste de la classe, un peu jalouse. DIDIER SANDOZ

POUR CAUSE DE TRANSFORMATION

GRANDE LIQUIDATION PARTIELLE

Tout doit partir! Jusqu'à

50%

Complets, vestes en cuir, vestons, vestes de loisirs, jeans de marque, pantalons, chemises, cravates en soie, t-shirts et bien d'autres articles sur présentoirs spéciaux.

10% de rabais sur tous les articles non réduits.

HUGO BOSS • HUGO • PAUL KEHL • PAUL • GANT • BRAX • DIESEL • G-STAR

PKZ

Signy Centre, 1274 Signy